



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
Institut National des Recherches Agricoles du Bénin

PLAN D'ACTION DE LA RECHERCHE AGRICOLE NATIONALE

Rédigé par :

Dr. Sylvain C DOSSA, Coordonnateur, PIP
Mme Henriette HODONOU, Coordinatrice APRRA, DS

Révisé par :

Dr David Y. ARODOKOUN, DG

SOMMAIRE

SOMMAIRE2

INTRODUCTION3

CONTEXTE ET JUSTIFICATION3

OBJECTIF GLOBAL4

METHODOLOGIE5

DIAGNOSTIC5

STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE17

IDENTIFICATION DES ACTEURS18

CONCLUSION19

INTRODUCTION

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La recherche agricole est un instrument essentiel de la promotion de l'agriculture. L'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB), comme une entreprise publique à caractère scientifique et technique dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, a été créé en 1992, en remplacement de la Direction de la Recherche Agronomique (DRA) du Ministère du Développement Rural, actuel Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche pour mieux valoriser cet instrument.

La recherche agricole nationale est alors pilotée par l'INRAB comme acteur principal et coordonnateur du Système National de Recherche Agricole (SNRA) du Bénin.

Cette restructuration a été rendue nécessaire à la suite d'un diagnostic réalisé en 1993 sur les forces et faiblesses de la Recherche agricole au Bénin qui a révélé qu'il était urgent d'élaborer et de mettre en œuvre une nouvelle politique de recherche agricole nationale.

L'élaboration du Plan Directeur de la Recherche Agricole (PDRA) qui en est suivie entre 1994 et 1996, a adopté une démarche participative avec des représentants de tous les acteurs concernés à différents niveaux. Ce plan, constitue le cadre de développement à long, moyen et court termes. Il contient les éléments d'analyse et d'identification des opérations nécessaires à réaliser au cours des quinze prochaines années pour atteindre les objectifs fixés.

La restructuration prévue dans le Plan d'Action en cours de mise en œuvre prend en compte la nécessité de la déconcentration de la recherche et de sa régionalisation, dans l'esprit d'un dialogue et d'une communication permanente avec les clients afin de :

- se focaliser sur les besoins réels exprimés par les utilisateurs des produits de la recherche;
- tenir compte des réalités écologiques et socio-économiques du Bénin;
- de garantir la gestion durable des ressources naturelles.

Les statuts de l'INRAB, modifiés par décret en 1996, assurent ainsi sa mission essentielle de mettre au point des informations et technologies performantes pour le secteur agricole, dans un contexte d'économie de marché et de la réduction de la pauvreté à travers la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, qui utilise au mieux les ressources naturelles disponibles.

L'Arrêté Ministériel *n°828/MDR/D-CAB/SGM/DA/CP* du 05 décembre 2000, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Institut National des Recherches agricoles du Bénin a précisé les aspects du nouvel organigramme de l'Institut qui lui permettent de remplir cette mission.

Le mandat de l'INRAB couvre tous les aspects des sous-secteurs de la production végétale, animale, halieutique et forestière ainsi que les aspects de transformation, de commercialisation et de politiques agricoles.

Ce mandat permet à la recherche agricole nationale d'apporter sa contribution au maintien de la sécurité alimentaire dans un contexte de forte croissance démographique, l'accroissement des revenus des producteurs et du poids du secteur agricole dans la performance des indicateurs macro – économiques par le développement des filières et la diversification des produits agricoles et le relèvement de la productivité des différentes spéculations agricoles soutenue par une recherche performante en partenariat avec les producteurs.

En effet, du point de vue de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, si le Bénin peut se prévaloir d'une autosuffisance sur le plan alimentaire, force est de constater que cette autosuffisance est relativement précaire. Il existe des poches de disparités régionales du niveau de production alimentaire que les problèmes de transport, de l'inadéquation des techniques de production, des aléas climatiques et de l'insuffisance, voire l'inexistence des mesures de stockage, de conservation et de transformation contribuent à accentuer. Ainsi, plus de 30% des populations béninoises vivent encore dans la précarité alimentaire. Par ailleurs, le Plan d'Action 1, en mettant suffisamment l'accent sur la recherche de proximité, ne met pas assez en exergue la mission régalienne de l'INRAB que sont l'établissement de technologies de référence, la mise en œuvre des mesures de contrôle, la veille sanitaire et la recherche stratégique, indispensables pour la sécurisation de la production agricole, de la santé des populations et pour un développement durable apte à répondre promptement aux changements que pourrait imposer la demande.

Dans le but de répondre à ces besoins fondamentaux de développement, la nouvelle politique agricole, contenue dans le Programme d'Actions du Gouvernement II en ses pages 110 et 136 et réaffirmée lors des assises organisées par le MAEP en juillet 2003, implique que l'INRAB doit définir un Programme d'Appui à la Recherche Agricole pour assurer l'amélioration de la performance des filières agricoles.

Les moyens nécessaires à cet égard sont indispensables à entrevoir dans une combinaison judicieuse des ressources de l'Etat avec celles de l'épargne des privés et des aides bilatérales.

Aussi, face à cette réorganisation stratégique de la politique de développement agricole et suite à la nécessité pour le Bénin de développer aussi bien des actions de recherches de proximité que de l'économie de marché et de protection du patrimoine national, l'INRAB propose un plan d'action de développement à court et moyen termes de la recherche agricole, comme mesures complémentaires au PDRA, afin de mieux contribuer à l'établissement des bases techniques de la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des zones à risques tels que le littoral et le nord ouest du pays et du développement des filières porteuses dans un contexte de gestion durable des ressources naturelles et de protection de la population.

I OBJECTIF GLOBAL

Actualiser le cadre de travail à moyen terme du Système National de Recherche Agricole pour sa contribution à une production agricole orientée sur le marché et à la lutte contre la pauvreté.

1.1 Objectifs spécifiques

1. Renforcer la mise en œuvre du PDRA dans le sens de l'efficacité, de l'efficience et de la durabilité de la recherche agricole.
2. Assurer la cohérence avec les plans d'action du Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR) en ce qui concerne la recherche agricole.
3. Intégrer les mesures complémentaires afin d'accompagner avantageusement la promotion des filières porteuses à travers la production de technologies compétitives.

II METHODOLOGIE

La méthode utilisée pour l'élaboration du Plan d'Action de la Recherche Agricole actuel est une synthèse des rapports annuels, d'expertise commanditée par l'INRAB, des rapports techniques d'exécution et de mise en œuvre du Plan Directeur de la Recherche Agricole conçu en 1996 avec l'expertise de l'ISNAR. Cette compilation bibliographique a été complétée par les éléments de discussions (décisions, recommandations issues des plates formes de concertations : ateliers scientifiques, Comités Régionaux et Sectoriels de Recherche Développement). Il s'en est suivi une mise en cohérence avec les priorités actuels du sous secteur, les besoins en ressources humaines, matérielles et financières en tenant compte des besoins identifiés par les différents partenaires du SNRA (OP, FSA/UAC, FA/UNIPAR, ONG) en rapport avec la mission dévolue à l'INRAB.

Cette synthèse a été enrichie des contraintes et besoins de recherche nécessitant des efforts plus importants dont l'envergure dépasse la région au cours d'un atelier tenu à Bohicon du 5 au 9 avril 2004.

L'opérationnalisation a tenu compte des forces et faiblesses des différents acteurs de la recherche pour une grande compétitivité des solutions à proposer.

Ce plan a été validé par les acteurs de la recherche agricole nationale.

III DIAGNOSTIC

3.1 Les contraintes

1. Non fonctionnalité de certains cadres de concertation et précarité du financement des activités de recherche

- Des cadres de concertation tels que le Comité National de Recherche Agricole (CNRA) et le Comité Technique Départemental de Recherche (CTDR) prévus dans le PDRA ne sont pas encore opérationnels jusqu'ici.
- Aussi, est-il remarqué qu'environ 80% du financement des actions de recherche et des fora de concertation sont assurés jusqu'ici par les bailleurs de fonds extérieurs.
- Par ailleurs, la part du budget national allouée à la recherche est très insuffisante et les procédures de décaissement ne sont point en adéquation avec le calendrier agricole

2. Inadéquation (quantité et qualité) des ressources humaines et du cadre de travail en rapport avec les besoins de recherche

- Les compétences techniques existent, mais sont encore en deçà du niveau optimum, surtout en ce qui concerne les nouvelles priorités (filières maraîchage, riz et biotechnologie). En effet, en faisant le point des ressources humaines disponibles au niveau de l'Institut, le PDRA a besoin, pour être mis en œuvre efficacement et de manière efficiente d'augmenter les effectifs de l'INRAB en nombre et surtout en qualité. Depuis ce constat, le gel des recrutements dans la fonction publique et les départs soit à la retraite soit vers d'autres structures ne font qu'accentuer le gap à combler. Actuellement, l'INRAB dispose de 82 cadres supérieurs (toutes catégories confondues) dont seulement 19 ont obtenu le Ph.D, tandis que 2 ont le doctorat de 3^{ème} cycle et 25, le MSc ou le DEA. Ceci témoigne de l'importance de la formation, surtout dans le contexte actuel de définition claire des options de production agricole pour lequel le développement des technologies appropriées nécessite une certaine compétence et capacité de recherche.
- Le personnel administratif et de recherche travaille dans un cadre qui ne favorise pas l'expression d'un professionnalisme dans l'exécution de leurs tâches respectives. En effet, le sous équipement en ressources aussi bien humaines que matérielles et la non fonctionnalité de certains laboratoires de recherche contribuent à la limitation de l'efficacité des efforts de recherche et de la couverture des domaines jugés prioritaires.

3. Faible niveau de diffusion et d'adoption des innovations agricoles

- L'INRAB avec l'IITA et la FSA ont mis au point plusieurs technologies. L'analyse de la situation de mise en œuvre de ces technologies montre que peu de producteurs en sont informés. En effet, la restitution des résultats de recherche s'effectue par les équipes de Recherche – Développement aux producteurs, ayant participé aux expériences, lors des ateliers ou des séances de concertation. L'envergure de ces forums étant limitée, peu de producteurs ont connaissance de ces résultats de recherche. Aussi, le nombre réduit des équipes R-D, dû à l'insuffisance des ressources humaines, et financières, constitue – t - il une contrainte à lever face à l'étendue du territoire et à l'immensité des problèmes à aborder. Par ailleurs, la faible capitalisation des acquis de la recherche et la faible diffusion des supports de vulgarisation des technologies développées par la recherche, ajoutées au non fonctionnement des structures d'encadrement des producteurs sont d'autres obstacles majeurs.

4. Faible productivité des systèmes de production végétale et animale due à la faible maîtrise des itinéraires techniques.

- Il existe dans les banques de semences de l'IITA, de l'INRAB et d'autres CIRAs de la sous région plusieurs variétés mises au point et plusieurs technologies développées avec beaucoup d'efforts. Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation de la filière semencière, des textes réglementaires avaient été élaborés ; mais le manque de concertation entre les différents acteurs et l'absence d'un système prévisionnel a entraîné le blocage du mécanisme de production et de distribution des semences. Un accent particulier est à mettre ici sur la disparition des fermes

de production de semences, suite à l'instauration du programme d'ajustement structurel, entraînant le blocage du circuit de multiplication et de vulgarisation de ces semences.

- Il existe plusieurs espèces animales d'élevage domestique rustiques (poulets, ruminants et rongeurs) dont le potentiel génétique dans les conditions optimum de production reste mal connu. L'inexistence d'objectif de développement des spéculations animales, la faiblesse des productions laitières observées dans les conditions de production actuelles, l'inexistence d'études zootechniques avérées et de compétitivité économique ne favorisent pas la valorisation des races locales d'animaux domestiques dans des systèmes de production tournés vers une économie de marché et prenant en compte la lutte contre la pauvreté.

5. Faible mécanisation de l'agriculture

Une proportion encore élevée des producteurs utilise des outils aratoires qui ne permettent pas une augmentation de la valeur ajoutée des productions agricoles, entraînent la pénibilité de travail avec pour conséquences la réduction des superficies emblavées. Les nouvelles technologies de conservation et de transformation mises au point nécessitent des travaux de recherche d'adaptation, de réglages et d'évaluation de performances pour une plus grande efficacité.

3.2 Les potentialités

1. Existence d'un cadre législatif et réglementaire du SNRA sous la coordination de l'INRAB

L'organisation du Système National de Recherche Agricole du Bénin (SNRA - Bénin) a connu un démarrage avec la tenue de son assemblée constitutive en août 2003. Le projet des statuts a été examiné et validé. Ainsi, le SNRA s'est constitué en tant que réseau de facilitation et de mobilisation coordonnée de ressources humaines et matérielles en relation avec les fonds compétitifs.

2. Bonne couverture du territoire national par les Centres de recherche agricole (Régionalisation de la recherche)

Actuellement six Centres de recherche agricole ont été créés et rendus opérationnels dont :

- Trois centres régionaux de recherche agricoles (CRA) : CRA Sud à Niaouli, CRA Centre à Savè, CRA Nord à Ina ;
- Deux centres de recherche à vocation sectorielle : CRA Coton et Fibres à Parakou, CRA Plantes Pérennes à Pobè ;
- Un centre de recherche à vocation nationale (CRA Agonkanmey) regroupant les laboratoires et programmes d'appui transversal.

Par ailleurs, dans le souci de rapprocher la recherche des producteurs à la base, six équipes de recherche-développement intégrées aux CRA (RD Niaouli et RD Bohicon au CRA – Sud, RD Savè au CRA - Centre, RD Ina, RD Kandi et RD Natitingou au CRA

- Nord) sont réparties sur l'étendue du territoire national, favorisant le développement participatif des technologies avec les utilisateurs et utilisatrices à la base.

3. Existence d'un cycle de gestion de la recherche agricole, de cadres de concertation et d'un mécanisme de fonds compétitifs

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDRA, des dispositifs managériaux ont été développés, impliquant un cycle de gestion de la recherche.

Ce cycle annuel de gestion de la recherche agricole (Figure 1) comprend des plateformes de concertation et de communication entre tous les acteurs de la recherche agricoles et entre les chercheurs et les utilisateurs des produits de recherche. Il comporte aussi des mécanismes d'amélioration de la qualité scientifique des propositions de recherche et d'exécution des protocoles avec efficacité et efficience à travers les fonds compétitifs.

Il a été développé depuis l'année 2000. En assurant l'implication des utilisateurs de résultats de recherche, il est devenu l'instrument principal de pilotage et de réalisation des programmes de recherche agricole avec un horizon de planification pluriannuel.

Les éléments et événements constituant le cycle annuel de gestion de la recherche agricole nationale sont :

- Les assises des comités régionaux ou Sectoriels de recherche et de développement (CRRD ou CSRD), qui constituent un forum d'échanges et de décision pour les utilisateurs des résultats de recherche et les chercheurs.

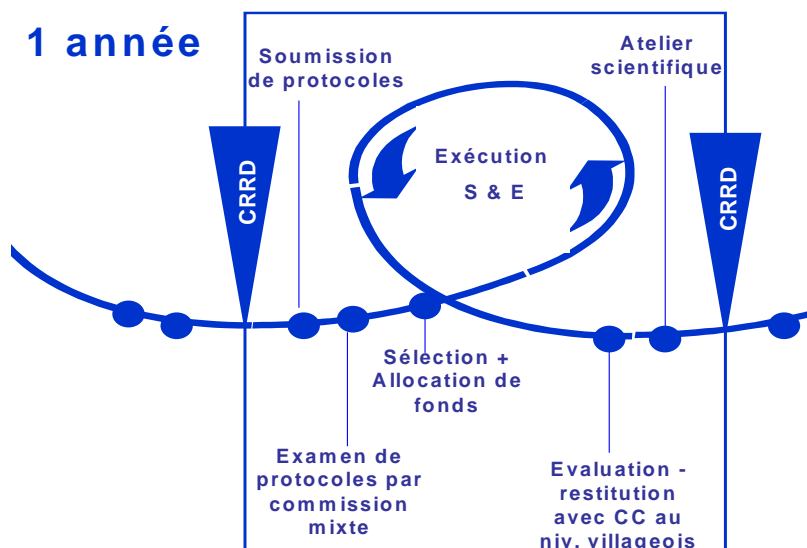


Figure 1 Cycle annuel de gestion de la recherche agricole au Bénin

- L'Appel à protocoles sur financement du fonds compétitif et les assises de la commission d'approbation de protocoles (CAP). Cette dernière est composée de chercheurs et cadre de diverses disciplines provenant de différentes institutions, y compris des utilisateurs des produits de recherche. Elle

examine et apprécie les protocoles suivant une approche méthodologique actuellement bien établie.

- La mise en œuvre des protocoles de recherche est accompagnée de suivi & évaluation sur le terrain.
- Les résultats de la campagne sont évalués lors des restitutions au niveau des villages.
- Les ateliers scientifiques regroupent les chercheurs du SNRA pour les échanges scientifiques, l'amélioration du contenu scientifique des résultats des recherches afin de préparer les assises suivantes du Comité Régional de Recherche Développement (CRRD) ou du Comité Sectoriel de Recherche Développement (CSRD). Les actes des ateliers apparaissent régulièrement depuis 2001 comme source de capitalisation des résultats.

Le cycle annuel de gestion de la recherche agricole nationale est bouclé avec la tenue des assises suivantes du CSRD ou CRRD qui annonce le début d'un autre cycle et lance la nouvelle campagne agricole.

Les expériences des fonds compétitifs et du cycle de gestion au niveau régional obtenues depuis 2000 sont très encourageantes en termes de :

- mécanisme de financement des activités de recherche jugées prioritaires par les CRRD et CSRD ;
- instrument de pilotage de la recherche agricole au niveau régional impliquant les utilisateurs ;
- instrument de gestion de la qualité scientifique ;
- stimulation de nouveaux partenariats entre structures de recherche, organisations professionnelles et autres partenaires au développement ;
- levier d'intégration entre programmes sectoriels et régionaux ;
- système d'auto – évaluation et de suivi et évaluation de l'exécution des protocoles.

Depuis l'élaboration du Plan Directeur en 1996, les capacités de gestion et de coordination de l'INRAB se sont constamment améliorées dans le sens d'une plus grande professionnalisation.

4. Bonne coopération entre INRAB et les CIRA pour le partage des connaissances et de l'Information

En matière de coopération internationale, l'INRAB entretient depuis longtemps une coopération avec un grand nombre de partenaires multi- et bilatéraux, à savoir :

- Les Pays Bas (Ambassade, KIT, CTA, Université Wageningen,)

- Le Danemark (Ambassade, DANIDA)
- Le Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (ISNAR, IITA, ADRAO, CIMMYT, ILRI, IWMI, SAFGRAD)
- L'Allemagne (Ministère de coopération et de développement, GTZ, Université de Hohenheim)
- La France (CIRAD, AFD)

Des réseaux thématiques comme ROCARS, WECAMAN, ROCAFREMI, MUSABAB,

Des instituts internationaux comme IFDC, CIRDES

L'INRAB est aussi membre actif du Conseil Ouest et Centre Africain de Recherche et de Développement (CORAF) et du Forum Africain pour la Recherche Agricole (FARA).

5. Existence des documents de programmes régionaux de recherche

Deux programmes régionaux de recherche couvrant les éco - régions Sud - Centre et Nord ont été élaborés avec les utilisateurs suivant des approches participatives. Ces programmes pluriannuels ainsi obtenus et validés lors des assises extraordinaires des Comités Régionaux de Recherche et de Développement (CRRD) en 2000, sont actuellement en cours d'exécution. Ils constituent la référence pour l'évaluation des protocoles en matière de choix de thème de recherche.

6. Existence par régions des conditions naturelles spécifiques à certaines cultures

Les conditions naturelles (sol, climat), les ressources génétiques animales et végétales particulières aux régions participent de la spécialisation des activités agricoles à laquelle les activités de recherches sont adaptées par la régionalisation suivant les grandes zones agro – écologiques mise en oeuvre.

IV ELABORATION DE PROGRAMMES D'ACTION

4.1 Les actions prévues

4.1.1 La définition d'un Programme National de Recherche Agricole Nationale (PNRA)

Le PNRA, tel que défini dans le PDRA, est composé de 3 programmes régionaux (Nord, Centre et Sud) et 7 programmes sectoriels que sont :

- Programme Diversification des Cultures et produits d'exportation ;
- Programme d'Analyse de la Politique Agricole (PAPA) ;
- Programme Information Scientifique et Biométrie ;
- Programme de Recherches Forestières (PRF) ;

- Programme Plantes Pérennes ;
- Programme Technologie Agroalimentaire (PTAA) ;
- Programme Coton – Fibres ;
- Programme Amélioration génétique et phytatrique des denrées de base ;
- Programme Production Animale et Halieutique

La domiciliation des différents Centres et Programmes est montrée dans la figure 2.

L'organisation de ces programmes, qui sont en réalité des domaines d'action avec des ancrages sur des unités fonctionnelles que sont les laboratoires avec du personnel qualifié, avait pour objectif de favoriser l'interdisciplinarité, le rapprochement de la recherche des utilisateurs et l'intégration de la recherche orientée vers l'accroissement de la performance et de la productivité basée sur la protection de l'environnement.

Il est prévu, pour la mise en œuvre de ces programmes, des ressources financières que le Bénin s'est engagé à mettre à la disposition de l'INRAB. En fonction des disponibilités de l'INRAB et de la FSA, 10% des besoins en ressources humaines proviendront de l'UNB et d'autres partenaires pour la mise en œuvre du PNRA. Cette proportion devrait augmenter en fonction des années.

4.1.2 La coordination du PNRA

L'INRAB est le Coordonnateur du PNRA dont la première ébauche doit provenir des Comités Techniques Départementaux de Recherche (CTDR) et des Comités, Régionaux et Commissions sectorielles Agricoles. Cette ébauche est transmise au Comité National de la Recherche Agricole (CNRA) pour avis et transmission au Conseil d'Administration de l'INRAB.

La gestion des activités de recherche du PNRA prévoit :

- La mise en place d'une procédure comptable ;
- La responsabilisation des chercheurs et agents de soutien à travers une définition claire des tâches avec un processus budgétaire suffisamment décentralisé ;
- Le recrutement et la formation tant de nouveaux que d'anciens chercheurs ;
- L'incitation à la performance afin d'encourager le dépassement individuel pour la réalisation des objectifs assignés ;
- Le contrôle des coûts par la concurrence.

4.2 Point des Actions en cours

- En matière d'infrastructure, la construction et l'équipement du siège de l'INRAB sont inscrits depuis l'année 2001 dans le Programme des Investissements Publics du

Budget Général de l'Etat en vue de pourvoir l'Institut d'un cadre de travail approprié permettant l'efficacité. Les ressources octroyées sur le budget de gestion exercices 2001, 2002, 2003 et 2004, d'un montant de cent vingt millions (120 000 000) de FCFA, ont permis d'élaborer un cahier de charges pour le choix d'un architecte, la constitution du dossier d'architecture et de maîtrise d'œuvre et de celui des critères de recrutement d'un promoteur immobilier. Les dispositions sont en cours pour le lancement de l'appel d'offre en vue du recrutement d'un promoteur pour la réalisation des travaux de construction.

- La mise en place des organes de gouvernance au niveau de la direction centrale et des structures déconcentrées a consacré le démarrage effectif du PDRA. L'avènement, courant 3^{ème} trimestre de l'année 1999, du Projet d'assistance technique de la GTZ « Appui à la Gestion de la Recherche Agricole Nationale » (AGRAN) a facilité matériellement et techniquement le processus de mise en place progressive des structures déconcentrées de l'INRAB prévues dans le PDRA (Figure 2).
- La mise en œuvre effective des activités de la Direction Scientifique à la Direction Générale permet d'assurer l'animation scientifique, le respect des procédures de planification de la recherche et des programmes, le suivi et l'évaluation périodiques des activités en cours.

Les structures déconcentrées que sont les Centres de Recherches Agricoles, assurent :

- La coordination de la recherche de proximité à partir des besoins des utilisateurs intermédiaires et finaux suivant une démarche participative (donner et recevoir d'informations et des technologies) ;
- la gestion transparente des ressources physiques et matérielles mises à leur disposition, dans une vision de durabilité.
- La mise en place des outils de gestion administrative et financière dont la performance sera améliorée avec la finalisation du processus d'élaboration du règlement intérieur de l'INRAB, de son manuel de procédures comptables et financières, du manuel de gestion du cycle annuel de recherche, ainsi que des statuts du SNRA et de son règlement intérieur.
- L'INRAB dispose actuellement d'un outil précieux de gestion scientifique (Suivi Appui Conseil) pour l'exécution des protocoles de recherches qui permet de capitaliser tous les résultats de recherches effectués au niveau du SNRA sous financement du fonds compétitif ; ce qui est un atout certain pour la rapidité et la qualité de gestion de l'information scientifique.

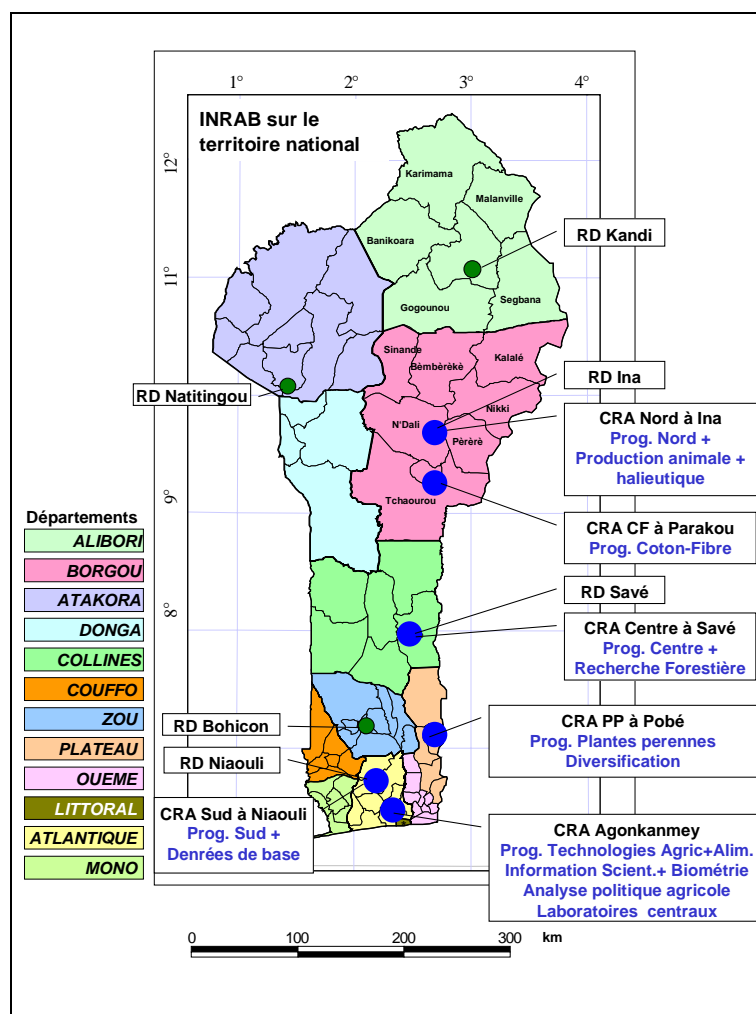


Figure 2 Structures déconcentrées de l'INRAB sur le territoire national et implantation de programmes de recherche

Le tableau 1 qui suit donne un aperçu sur les autres programmes et le niveau actuel de leur mise en œuvre. Ces programmes requièrent encore la concertation structurée avec les utilisateurs de résultats de recherche à différents niveaux. Cette concertation sera effective au cours des deux années à venir.

Malgré l'état de complétude partielle des programmes sectoriels, des dispositifs organisationnels et managériaux, des technologies ont été mises au point et prêtes à être vulgarisées. A titre d'exemple, les participants aux CRRD Sud - Centre de 2001 à 2003 ont approuvé 30 technologies éprouvées pour être transférées aux producteurs de ces zones agro - écologiques. De ces technologies mises au point, 18 portent sur la gestion et la valorisation durable des ressources naturelles. Cet exemple indique une meilleure orientation de la recherche vers les clients ainsi que la performance et la qualité accrues des prestations offerte.

Tableau 1: Vue synoptique du niveau d'exécution des programmes sectoriels

Programmes en cours	Ressources - Financement
Programme d'Analyse de la Politique Agricole (PAPA)	Cadre existe (ex-LESR) avec son personnel acquis partiellement (PADSA)
Programme de Recherches Forestières (PRF)	Cadre existe (ex-URF) avec son personnel et ses moyens partiels (Volet PADSE 1)
Programme Technologie Agro-Alimentaire (PTAA)	Cadre existe avec son personnel et ses moyens Partiel : volet post-récolte (PADSA)
Programme Plantes Pérennes	Cadre existe (Stations de Pobè + Sèmè) avec son personnel, ses moyens partiels et possibilités d'autofinancement
Programme Coton –Fibres	Cadre existe avec un personnel, des moyens provenant du financement des fonctions critiques de la filière coton
Programme Diversification des Cultures	Cadre à définir Financement d'activités ponctuelles et non coordonnées
Programme Amélioration génétique et phytiairique des denrées de base	
Programme Production Animale et Halieutique	

Cependant, afin de lever des contraintes persistantes et de mieux exploiter les potentialités et orientations émergentes et permettre à l'INRAB d'accomplir sa mission régaliennne de recherches stratégiques et de développement (réduction de la pauvreté), il est nécessaire de renforcer les différents programmes régionaux et sectoriels, les laboratoires centraux qui soutiennent lesdits programmes. C'est l'objet principal du plan d'action actuel.

Les arguments militant en faveur d'une telle mise à jour sont les suivants :

Bien que par son essence, la recherche agricole nationale vise la réduction de la pauvreté des populations rurales, prenant en compte de celles vivant dans les poches d'insécurité alimentaire, les actions conduites à travers les différents projets énumérés dans les programmes régionaux et sectoriels préalablement identifiés dans le PDRA ne sont pas suffisamment coordonnées pour être assez cohérentes. A ce propos, les dimensions de la pauvreté et les mesures pratiques à prendre seront considérées de façon plus systématique dans l'actuel plan afin de viser un objet global commun respectant un cadre logique approprié.

L'orientation de la politique agricole actuelle sur la promotion de certaines filières prometteuses nécessite un appui plus soutenu de la recherche agricole avec plus d'exigence de performance aux nouvelles technologies d'accompagnement à mettre à disposition.

Par rapport à l'aspect genre, si le canevas de rédaction des protocoles y fait une place, force est de constater que la collecte, l'analyse des données et l'interprétation des résultats ne sont pas souvent faites en tenant compte des différentes catégories sociales ou du genre. L'actualisation de ce plan mettra un accent sur la formation des chercheurs à la

prise en compte des aspects spécifiques et à développer les bons réflexes sur cet aspect afin de mieux valoriser les potentialités et les valeurs spécifiques des groupes.

Avec l'avènement de la décentralisation de l'administration territoriale, l'établissement des communes et l'élaboration de leurs plans de développement local, la recherche agricole nationale est appelée à se repositionner sur les plans relationnel, décisionnel et managérial et de conseil.

La valorisation des nombreux acquis de recherche déjà existant et à développer requiert des mécanismes partenariaux impliquant la recherche agricole, les CeRPA, des organisations paysannes et les ONG, en tant qu'acteurs de la vulgarisation agricole. Le désengagement de l'Etat de la vulgarisation agricole implique l'adaptation des interfaces existantes, des mécanismes de transfert et de leur gestion. Des dispositifs inter institutionnels d'évaluation de l'impact d'innovations agricoles font partie intégrale de ce processus.

A ce jour, une politique en matière de biotechnologie et de gestion du patrimoine génétique en agriculture fait défaut au Bénin. Ceci entrave la maîtrise de risques éventuels ainsi que la valorisation des potentiels des produits de la biotechnologie et du génie génétique pour le développement économique du Bénin. Il ne fait aucun doute que l'INRAB a un rôle central, non encore exploité, à jouer dans ce contexte.

Bien que suffisamment réfléchi et élaboré, le document actuel du Plan d'action de l'INRAB n'est pas assez opérationnel, d'une part, et sa dotation en ressources humaines a subi une érosion dû à des départs pour divers motifs (retraites, décès, fuite de cerveaux) sans politique de remplacement, d'autre part.

Ainsi, en dehors des préoccupations des 6 régions retenues dans le cadre du processus d'élaboration des plans d'action, les domaines d'intervention au niveau national sont décrits dans le tableau ci-dessous.

4.3 Les actions nouvelles

N°	Libellé de l'action	Communes concernées	Populations cibles	Coût x 1000 FCFA
01	<ul style="list-style-type: none"> Capitalisation des informations disponibles sur les technologies développées et renforcement des capacités existantes de documentation, de communication et de diffusion des résultats de recherche 	Direction Générale (DG) et CRA	Producteurs, PME, Opérateurs privés	5 000 000
02	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration et pérennisation des cadres de concertation 	Tout le territoire	SNRA et Producteurs	5 000 000
03	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du cadre de travail (équipement, infrastructures) et de l'efficacité du personnel de recherche et de soutien (financement durable de la recherche, renforcement des capacités des ressources humaines, recrutement du personnel, etc.). 	DG et CRAs	DG et Chercheurs des CRAs	10 000 000
04	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des programmes sectoriels en rapport avec la mission régalienne de l'INRAB de recherche stratégique et d'assurer la sécurité des populations de point de vue alimentation saine. 	DG et CRA	DG et Chercheurs du CRA	10 000 000
05	<ul style="list-style-type: none"> Contribution à la mise en œuvre des programmes de recherche <ul style="list-style-type: none"> - Contribution à l'amélioration de la productivité des cultures de base et de la production animale et halieutique - Contribution à l'amélioration des systèmes de production et de commercialisation des filières porteuses, retenues pour être développées. 	Tout le territoire	SNRA et Producteurs	10 000 000
	TOTAL GENERAL	-	-	40 000 000

V STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Après la validation par les différents acteurs de la recherche agricole nationale, le plan sera traduit en programmes et projets qui doivent constituer l'ossature du Programme de recherches de l'INRAB inscrit dans le PIP du Budget Général de l'Etat.

L'exécution du programme devra :

- bénéficier de la convergence de toutes les ressources financières et humaines affectées à la recherche agricole et disponibles, aussi bien dans les structures de l'INRAB, que dans les autres composantes du SNRA ;
- s'appuyer sur la création d'un fonds de recherche alimenté par les différentes ressources, tant du Budget National que des partenaires au développement, dans une vision de la création d'un fonds national de recherche agricole plus adapté aux exigences calendaires d'une recherche dont la grande proportion des activités sont tributaires des saisons agricoles ;
- être alimenté par les programmes sectoriels dont les contenus seront définis et les responsables nommés pour un bon ancrage avec les programmes régionaux et une meilleure synergie pour permettre un appui efficient de la recherche nationale à celle de proximité mise en œuvre dans les régions définies dans le cadre du processus d'élaboration du plan d'action ;
- s'accompagner du recrutement d'agents aptes à faire la recherche.

Le mécanisme d'exécution des protocoles sera revu afin de l'axer plutôt sur des thèmes de recherches confiés à des équipes interdisciplinaires et multi institutionnelles. Cela sera de l'ordre à donner une plus grande lisibilité, une visibilité certaine, de même que la garantie d'une traçabilité.

VI IDENTIFICATION DES ACTEURS

N°	Dénomination	Structure/Lieu	Rôle
01	Acteurs de la Recherche	INRAB, FSA, FA, EPAC, FAST	Coordination Exécution des activités, Suivi et évaluation
02	Centres Régionaux de Promotion Agricole, Projets de Développement Agricoles	Niveau Département/ Région	Essais de Validation Identification des contraintes, Orientation des besoins de recherche en fonction des contraintes et des problèmes de développement Vulgarisation
03	ONG	Niveau National, Département/Région et Commune	Recherche de validation, vulgarisation et utilisation des technologies développées
04	Elus locaux et populations urbaines et rurales	Commune	Analyse des contraintes, Financement, des actions de recherche, Evaluation des actions menées, Adoption des technologies
05	OP	Département/Région	Analyse des contraintes, Financement, des actions de recherche, Evaluation des actions menées, Adoption des technologies
06	Partenaires au développement Bailleurs	Niveau National, Département/Région et Commune	Mise en place des structures de financement rural et des banques de développement, Suivi et Evaluation

VII CONCLUSION

Depuis l'adoption du PDRA en 1996, beaucoup d'efforts ont été faits par les différents acteurs ayant la charge de sa mise en œuvre. Ainsi les décrets de la mise en application ont été signés et sont exécutoires depuis 1999. Ce plan sorti, des cendres de la Direction de la Recherche Agronomique pour répondre aux besoins des utilisateurs, nécessite beaucoup de ressources tant humaines, matérielles qu'infrastructurelles.

Les organes de gouvernance centraux et déconcentrés sont mis en place. Si les programmes régionaux ont été définis et s'exécutent à travers des protocoles dont le mécanisme reste à être évalué pour une meilleure réorientation, force est de constater que ces programmes manquent de boussole, par manque de nomination de leurs Responsables. Plusieurs programmes sectoriels n'ont pas jusqu'ici de contenu. Les quelques uns qui en possèdent doivent subir une réorientation pour mieux faire face aux doubles réalités agricoles d'économie de marché et de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les outils de gestion, aussi bien de la recherche qu'administratifs et financiers sont mis au point et déjà en application.

Le plan d'action actuel, met un accent particulier sur les dispositifs matériels et en infrastructures de base nécessaires pour favoriser :

- la mécanisation des techniques culturales, comme véritable levier de développement agricole ;
- la mise au point de technologies afin de promouvoir les filières porteuses et lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones de précarité alimentaire et nutritionnelle.
- Sa mise en exécution est de l'ordre à contribuer à la création de l'environnement favorable à la conquête par les producteurs béninois du marché régional et international.